Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213500101-20251208-20250711-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Baguer-Pican, légalement convoqué en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, en maire, 21, rue du Paris 35 120 BAGUER-PICAN sous la présidence de Sylvie DUGUÉPÉROUX, Maire.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : le 2 décembre 2025

Etaient présents : Sylvie DUGUÉPÉROUX, Michel GOURDIN, Éliane MASSON, Daniel PITEL, Valérie PITOIS, David GUILLOUX, Michel COFFRE, Régine AUVRAY, Suzanne BRÉGU, Ursula TURPIN, Laurence DOUABIN, Dany LE MOUNIER, Michaël BÉZIEL, Jérôme CUDELOU.

Absents : Caroline CHARON, Carinne BOULVAIS, Nicolas EONO.

Absents représentés : Mme Julie PITEL représentée par M. Daniel PITEL, M. Claude DROVAL représenté par M. Dany LE MOUNIER.

Secrétaire de séance : Michaël BÉZIEL.

En exercice : 19 **Quorum** : 10 **Présents** : 14 **Votants** : 16

Délibération n°2025.07.11

FINANCES – Révision des tarifs

Vu la délibération n°09.09.49 du 07 septembre 2009 fixant notamment les tarifs des cavurnes ;

Vu la délibération n°2023.01.06 du 16 janvier 2023, fixant les tarifs de la salle intergénérationnelle ;

Vu la délibération n°2023.01.06 du 16 janvier 2023, fixant le montant de la caution pour la mise à disposition d'un écran et d'un vidéoprojecteur dans la salle intergénérationnelle ;

Vu la délibération n°2023.01.06 du 16 janvier 2023 fixant les tarifs relatifs à la dispersion des cendres et au colombarium ;

Vu la délibération n°2023.01.06 du 16 janvier 2023 fixant à compter du 1er février 2023 les tarifs des concessions funéraires ;

Vu la délibération n°2025.05.26 du 26 août 2025 fixant les tarifs relatifs à la location de la salle des associations (salle des loisirs) ;

Considérant la nécessité de réviser certains tarifs municipaux ;

Considérant la proposition d'appliquer les tarifs municipaux comme suit :

SALLE DES ASSOCIATIONS (sans cuisine jusqu'à 22h maximum)			
Type de prestations	Particuliers	Associations, entreprises et actions de création de lien social reconnues par la commune	
	Tarifs personnes de la Commune	Tarifs personnes de la Commune	Tarifs personnes extérieures à la commune
GRANDE SALLE			
Location journée (Électricité comprise)	100,00 €	Gratuit	100,00 €

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213500101-20251208-20250711-DE

Forfait chauffage du 15 octobre au 15 avril : 50 €			
PETITE SALLE			
Location journée (Électricité comprise)	50,00 €	Gratuit	50,00 €
Forfait chauffage du 15 octobre au 15 avril : 25 €			

SALLE INTERGENERATIONNELLE		
Type de prestation	**Tarifs personnes de la Commune**	**Tarifs personnes extérieures à la Commune**
Particuliers et entreprises		
Journée sans cuisine hors week-end	200,00 €	350,00 €
Journée avec cuisine hors week-end	250,00 €	400,00 €
Week-end avec cuisine	500,00 €	700,00 €
Associations		
2 événements par an au choix	Gratuit, y compris frais supplémentaires hors cautions	
Repas association	250,00 €	400,00 €
Vin d'honneur	50,00 €	100,00 €
Autres animations que repas	100,00 €	200,00 €
Autres frais supplémentaires		
Electricité	50,00 € la journée	100,00 € le week-end
Chauffage (du 15 octobre au 15 avril)	75,00 € la journée	150,00 le week-end
Caution salle (pour tout événement)	1 000,00 €	
Location vidéoprojecteur + écran	30,00 €	
Caution vidéoprojecteur + écran	500,00 €	
Caution nettoyage de la salle	500 € + si dépassement, refacturation au locataire du coût réel du nettoyage	
Arrhes	30 % à encaisser 3 mois avant la date réservée	

CIMETIERE		
Type de prestation	**Durée**	**Tarif**
Concessions et cavurnes	30 ans	62,50 €/m² soit 125,00 € les 2 m²
	50 ans	125,00 €/m² soit 250,00 € les 2 m²
Jardin du souvenir (dispersion des cendres)	-	Gratuit
Colombarium	30 ans	940,00 €
	50 ans	1 020,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de fixer à compter du 1er janvier 2026, les tarifs du cimetière et de la location des salles des associations et intergénérationnelle tel que proposés ;**

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213500101-20251208-20250711-DE

- **de préciser que les tarifs relatifs au cimetière et à la location des salles des associations et intergénérationnelle applicables antérieurement sont abrogés ;**
- **dit que les arrhes encaissés pourront être remboursés en cas de force majeure sur avis et délibération du Conseil municipal ;**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

À l'unanimité (Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Fait et délibéré à Baguer-Pican, le 10/12/2025.

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture et affichage et/ou publication selon la réglementation en vigueur.

Le Maire,

Sylvie DUGUÉPÉROUX

Le secrétaire de séance,

Michaël BÉZIEL

MAIRIE DE BAGUER-PICAN (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213500101-20251208-20250711-DE